

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le dix-sept du mois d'octobre, à dix heures quarante-cinq, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
Commandant Sébastien LAMADON-PERIE, chef du groupement territorial OUEST,
M. Francis CAUSSIGNAC, chef du service finances et commande publique,
Mme Nathalie TOULZE, chef du service administration générale.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Jacques THOUROUDE, Jean-Michel BOUAT, Georges BOUSQUET.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.
Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 5/ votants : 5.

Date de la convocation : 10 octobre 2014.

~~~~~  
**RAPPORT N°065/BUR – 10/14**

**OBJET : Tarification école départementale de formation 2015**

Le président rappelle que chaque année, le bureau du CASDIS doit délibérer sur l'actualisation des tarifs de l'école départementale de formation, et qu'il convient à ce titre de retenir comme taux d'évolution de la tarification, le taux d'inflation pris pour le calcul des contributions 2015, soit 0,20 %.

Le bureau pourrait tout autant retenir un taux plus favorable tel qu'annoncé par le Projet de Loi de Finances 2015 qui donne les indications suivantes :

- taux d'inflation définitif 2013 avec tabac fixé à 0,9 %,
- un taux d'inflation 2014 provisoire estimé à 0,6 %,
- un taux prévisionnel 2015 estimé à 0,9 %.

Étant entendu, que la tarification de prestations de l'école représente un volume faible de recettes et que l'école départementale a tout intérêt à préserver les nombreux échanges qu'elle entretient avec les écoles des SDIS de Midi-Pyrénées,

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de retenir une évolution de 0,2% ;
- de relever ces tarifs et de les fixer comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- d'autoriser le président à négocier un tarif applicable aux SDIS de Midi-Pyrénées, identique pour 2015 (tarif 2) ;

.../...

|                                                                                        | TARIFS AU<br>1 <sup>er</sup> janvier 2014<br>en Euro | TARIFS AU<br>1 <sup>er</sup> janvier 2015<br>en Euro |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <b><u>Tarif N° 1</u></b>                                                               |                                                      |                                                      |
| applicable aux sapeurs-pompiers autres que ceux du Tarn                                |                                                      |                                                      |
| ⌚ Prix de journée 8 H de formation + repas du midi                                     | 167,35                                               | 167,68                                               |
| ⌚ Prix de journée avec hébergement de nuit (pension complète, 2 repas, petit déjeuner) | 221,14                                               | 221,58                                               |
| <b><u>Tarif N° 2</u></b>                                                               |                                                      |                                                      |
| applicable aux SDIS de la région Midi-Pyrénées                                         |                                                      |                                                      |
| ⌚ Prix de journée 8 H de formation + repas du midi                                     | 107,48                                               | 107,69                                               |
| ⌚ Prix de journée avec hébergement de nuit (pension complète, 2 repas, petit déjeuner) | 166,33                                               | 166,66                                               |
| <b><u>Tarif N° 3</u></b>                                                               |                                                      |                                                      |
| applicable aux organismes extérieurs                                                   |                                                      |                                                      |
| ⌚ Prix de journée 8 H de formation (avec repas de midi)                                | 221,14                                               | 221,58                                               |
| ⌚ Prix de journée 24 H (pension complète)                                              | 304,81                                               | 305,42                                               |
| ⌚ Participation jurys d'examen, par personne                                           | 43,36                                                | 43,45                                                |

Pour extrait certifié conforme,  
pour le président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
  
Jean-Paul RAYNAUD



Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture  
le **24 octobre 2014**  
et de la publication-notification du **31 octobre 2014**

**La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.**

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité